

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

DELIBERATION N°2021.00108

GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'ETAT POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE TRAVAUX EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE D'ECRANS ANTI-BRUIT A SAINT-ETIENNE METROPOLE - ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU GROUPEMENT.

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 121

Nombre de présents : 93

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 108

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,

RECUEIL DU PREFECTURE

Le 02 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210325-02021001080

DATE DE STAMPAGE: 02 avril 2021

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'ETAT POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE TRAVAUX EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE D'ECRANS ANTI-BRUIT A SAINT-ETIENNE METROPOLE - ELECTION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DU GROUPEMENT.

L'Etat et Saint-Etienne Métropole souhaitent mettre en œuvre des écrans anti-bruit sur le réseau routier national situé sur le territoire de Saint-Etienne Métropole et notamment sur les communes de Saint-Etienne, du Chambon Feugerolles et de La Ricamarie.

En effet, la résorption des nuisances sonores liées au réseau routier national dans sa traversée de l'agglomération stéphanoise est un enjeu important dans la mesure où il reste plusieurs points noirs du bruit.

Une convention de groupement de commande doit être conclue avec l'Etat pour le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux pour la mise en place d'écrans anti-bruit le long de la RN88. Trois écrans feront l'objet d'une tranche ferme et cinq écrans feront l'objet d'une tranche optionnelle.

Il s'agit d'un groupement de commande conclu sur le fondement des articles L.2116-3 à 7 du code de la commande publique. Les prestations feront l'objet d'un marché public de travaux, à procédure formalisée conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Saint-Etienne Métropole a la responsabilité de coordonner ce groupement.

Les membres de la Commission d'appel d'offres ad hoc créée pour le groupement doivent être désignés conformément aux dispositions de l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et à cette fin, le Conseil Métropolitain doit procéder à cette élection.

Chaque membre du groupement qui dispose d'une Commission d'appel d'offre doit élire un représentant titulaire et un représentant suppléant. Cette élection doit se faire parmi les membres élus de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.

Par conséquent, il est demandé aux élus du Conseil Métropolitain de bien vouloir élire le représentant titulaire et le représentant suppléant de Saint-Etienne Métropole au sein de la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement, parmi les membres élus titulaires de la Commission d'appel d'offres de Saint-Etienne Métropole. Le représentant titulaire de Saint-Etienne Métropole assurera la présidence de cette Commission d'offre ad hoc.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Monsieur le Présodent présente les candidatures suivantes :

- Monsieur Henri BOUTHEON, en tant que représentant titulaire,
- Monsieur Jean-Paul RIVAT, en tant que représentant suppléant.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats ; il constate qu'il n'y a pas d'autres candidats

Le Conseil Métropolitain désigne à l'unanimité les membres suivants pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes avec l'Etat pour le lancement d'un appel d'offres de travaux, en vue de la réalisation d'écrans anti-bruit le long de la RN 88 :

- **Monsieur Henri BOUTHEON, en tant que représentant titulaire de Saint-Etienne Métropole,**
- **Monsieur Jean-Paul RIVAT, en tant que représentant suppléant de Saint-Etienne Métropole .**

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU